

MACHINE A ECRIRE ELECTRONIQUE OLIVETTI - Contrat d'entre tien

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que la machine à écrire électronique acquise par la mairie en Octobre 1981, n'a bénéficié que d'une garantie de 3 mois.

Le coût minimum de chaque intervention est de 300 Frs environ, coût auquel viennent encore s'ajouter les éventuelles pièces à remplacer. Le service technique Assistance clients OLIVETTI propose un contrat d'entretien annuel de 1 311 F 00 H.T. soit 1 550 F 00 T.T.C., comprenant la main d'oeuvre et les pièces détachées.

Cet abonnement exclut, pour une période de 5 ans à compter de la mise en route de la machine, toute facturation pour des réparations exceptionnelles nécessitant la rentrée en atelier.

Il se renouvellera par tacite reconduction pour des périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, 2 mois à l'avance, par lettre recommandée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,
- décide d'autoriser Monsieur le Maire à passer un contrat d'entretien pour la machine à écrire électronique OLIVETTI, au tarif annuel de 1 550 F 00, avec le Service technique Assistance Clients-OLIVETTI, 8, rue du Bois de la Chapelle à VANDOEUVRE-LES-NANCY.